



Extrait de délibération

Bureau syndical 15 janvier 2018 – Parthenay

Identifiant
2018-01-02

L'An Deux Mille Dix Huit le lundi quinze janvier à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	11 janvier 2018	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	3
Présents :	6	Votants :	6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	...	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	BELY Françoise	...
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

PLIE : Renouvellement de la convention de location signée avec la Communauté de communes Parthenay Gâtine (bureau MDEE)

Par délibération du 5 décembre 2016, le Bureau syndical du Pays de Gâtine a autorisé le Président à signer avec la Communauté de communes de Parthenay la convention de location concernant la mise à disposition d'un espace de 13,60 m² (bureau et parties communes) au 2^e étage de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et Gâtine pour l'exercice des missions de Josélita JAVALOYES, Coordinatrice référente de Parcours des Emplois dans le cadre du PLIE.

La convention étant signée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, il convient de la renouveler.

Le loyer trimestriel 2018 est de 408 € HT ; il comprend le coût d'entretien et de nettoyage des locaux en jouissance et des parties communes.

Les frais d'électricité, gaz et eau, engagées par la Communauté de communes seront facturés au Pays de Gâtine sur la base d'un remboursement trimestriel au prorata de la surface en m² occupé.

Ces dépenses sont prises en compte dans le cadre du PLIE et des financements FSE.

Les membres du Bureau syndical autorisent le Président à renouveler ladite convention pour l'année 2018 avec la Communauté de Communes Parthenay Gâtine et à régler les frais de location correspondants.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD